

Liberté Égalité Fraternité

Relevé des notes

Baccalauréat général session 2023

N° candidat : 02148859254

Inscription n°: 002

RECTORAT DEC1 7 PLACE BIR-HAKEIM CS 81065 38021 GRENOBLE CEDEX 1

MONSIEUR BERTHET Mano 25 route du Col de Rousset 26420 VASSIEUX EN VERCORS

Nom de famille : BERTHET

Prénom(s): Mano Né le: 12/10/2005 A: DIE (026) INE: 090744818EA

Etablissement: 0260023J LPO DES METIERS DU DAUPHINE - ROMANS SUR ISERE CEDEX(0260023J)

Forme de passage : Contrôle continu y compris EPS

Jury: J28

Catégorie : SCOLAIRE

Enveryor terminales		1er groupe	
Epreuves terminales	Coef.	Note	Points
Français			
Français écrit A08 2022	5.00	11.00	55.00
Français oral A08 2022	5.00	10.00	50.00
Philosophie	8.00	11.00	88.00
Epreuve orale terminale (Grand oral)	10.00	12.00	120.00
Mathématiques	16.00	16.00	256.00
Numérique et sciences informatiques	16.00	18.00	288.00
Totaux	60.0		857.00

Contrôle continu	1ère			Terminale		
	Coef.	Note	Points	Coef.	Note	Points
Histoire - Géographie	3.00	14.10 (A08 2022)	42.30	3.00	10.70	32.10
Enseignement moral et civique	1.00	17.00 (A08 2022)	17.00	1.00	17.40	17.40
Langue vivante A (Anglais)	3.00	17.10 (A08 2022)	51.30	3.00	17.00	51.00
Langue vivante B (Italien)	3.00	15.70 (A08 2022)	47.10	3.00	14.30	42.90
Enseignement scientifique	3.00	16.80 (A08 2022)	50.40	3.00	16.30	48.90
Education physique et sportive				6.00	15.00	90.00
Physique-Chimie	8.00	16.30 (A08 2022)	130.40			
Total de coefficients : 40.0	Total de points : 620.80					

Calcul résultat	Coef.	Points	
Epreuves terminales	60.0	857.00	
Contrôle continu	40.0	620.80	
Totaux	100.0	1477.80	
MOYENNE FINALE	14.78		

Décision du jury :

Admis Mention Bien



A GRENOBLE, le 03 juillet 2023 La présidente de jury Françoise Leriche



RELEVÉ DE NOTES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Pour mieux comprendre les modalités de calcul de votre note finale au baccalauréat, visitez le site https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee.



Scannez le QR-Code ci-contre et accédez directement aux modalités de calcul.

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément à la réglementation des examens, le jury est souverain et aucun recours n'est recevable à l'encontre des décisions qu'il a prises en application de cette règlementation.

Seules les irrégularités relevant d'erreurs matérielles ou de droit peuvent être rectifiées.

Si vous estimez que la décision du jury est irrégulière, vous pouvez :

- soit formuler un recours gracieux auprès des services en charge des examens et concours, par courrier et dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Après avoir effectué un recours gracieux, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la réception d'une décision de rejet de votre recours gracieux, ou dans un délai de quatre mois à compter de votre recours gracieux si vous n'avez pas obtenu de réponse de l'administration.

- soit former directement un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de cette présente notification.

IMPORTANT

Le présent document vaut ce que de droit jusqu'à délivrance du diplôme pour le candidat admis. Il peut être édité à tout moment depuis votre espace candidat CYCLADES.